

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-254 AFFAIRES FONCIERES

Guilers - ZA de Kerebars-Rue Jean François Champollion-Cession à la ville de Guilers d'une emprise de 1720 m² environ, à prélever de la parcelle cadastrée BH 60, en vue de la création d'une aire de dépôt de déchets verts.

Le rapporteur, M. Pierre OGOR
donne lecture du rapport suivant

**AFFAIRES FONCIERES – Guilers - ZA de Kerebars-Rue Jean François Champollion-
Cession à la ville de Guilers d'une emprise de 1720 m² environ, à prélever de la parcelle
cadastrée BH 60, en vue de la création d'une aire de dépôt de déchets verts.**

EXPOSE DES MOTIFS

En 2009, la Commune de Guilers a créé une aire de dépôt de déchets verts située rond-point de Goarem Braz, dans la zone de Kérébars. Depuis, deux foyers d'hébergement se sont implantés à proximité. Compte tenu des nuisances occasionnées, il s'avère nécessaire de déplacer cette installation. Aussi la ville de Guilers a sollicité Brest métropole pour acquérir un nouveau terrain dans ce secteur permettant le déplacement de cette aire.

Le terrain proposé est situé au bout de la rue Jean François Champollion, sur la parcelle BH 60. Seuls les travaux de terrassement et la voirie d'accès seront réalisés par Brest métropole sans raccordement aux réseaux. Les travaux de gestion des eaux pluviales et une partie de la mise en place des tampons sur la voie d'accès seront à la charge de la commune en plus du prix de vente du terrain.

La ville de Guilers et Brest métropole se sont mises d'accord sur un prix de 16 € HT du m², soit 27 520 € pour une surface d'environ 1720 m² et pour une participation à hauteur de 17 480 € HT aux travaux d'aménagement de l'aire, soit un total de 45 000 €.

Il est donc proposé de céder cette emprise à la ville de Guilers au prix de 45 000 € HT, participation aux frais d'aménagement compris, conformément à l'avis de France domaine (avis joint). Les frais de géomètre seront à la charge de Brest métropole. Les frais de notaire seront à la charge de la ville de Guilers.

La recette sera exécutée à l'article 7015 HT1 code fonctionnel 64.209 sur le budget lotissement de Kérébars pour le prix de vente du terrain et à l'article 7788 code fonctionnel 7213 programme 160 sur le budget déchets pour la participation de la ville de Guilers aux travaux d'aménagement.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférant.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE